

Vol de photos/identité - utilisation d'un faux profil

Par **garfunk**, le 27/12/2009 à 12:56

Bonjour,

Je vais essayer de faire simple. Je suis le compagnon d'une jeune fille de 20 ans, résidant en France. Ce matin, elle me contacte affolée via MSN: une de ses camarades de classe lui a signalé que des photos d'elles se trouvaient sur un site de rencontre gay (alors qu'elle est hétéro).

Je vais donc voir, et découvre le profil nommé Pauline (ma copine s'appelle Pauline aussi...) d'une jeune belge de 20 ans. Toutes les informations correspondent à peu près (sauf la localisation et le travail). Ce profil possède une dizaine de photos, toutes récupérées de Facebook.

Ma copine en effet a la fâcheuse manie d'accepter certaines demandes d'ajout en ami de gens qu'elle ne connaît pas forcément.

Après recherche, il s'avère qu'elle avait ajoutée une jeune fille (quoi qu'elle n'a aucune garantie que c'était une fille) belge sur FB, un soit-disant contact de son ex, pour éventuellement faire quelques galipettes en trio (qui n'ont jamais eu lieu). Elle n'avait depuis (ça fait plus de 2 ans) jamais supprimé l'amie en question.

Pour l'instant, je ne sais pas trop quoi faire. Je me suis inscrit sur le site de rencontre gay, et ai contacté le webmaster pour lui signifier que les photos du profil X étaient volées, j'attends sa réponse. J'ai aussi sauvegardé le profil sur mon disque dur.

Quelle est la meilleure manière de procéder ?

Je me doute que ma sauvegarde n'a aucune valeur juridique, dois-je faire constater l'existence du profil sur le site gay par un huissier ? Déposer plainte directement ?

Sachant que la personne derrière tout ça est manifestement de Belgique, est-ce que la plainte a des chances d'aboutir ou est-ce perdu d'avance ?

Ma copine est actuellement en stress et a contacté le faux profil sur le site de rencontre (pour avoir accès à des photos soit-disant HOT, ça lui fait peur car de telles photos existent entre les mains de son ex), cela peut poser problème ?

Merci d'avance pour toutes les pistes que vous pourrez m'offrir.

Cordialement,

Simon

Par **Alain STEVENS**, le **07/01/2010** à **07:30**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de contacter ce profil , dans le but de générer des réponses par mail.

C'est déjà une première piste.

Par **LeKingDu51**, le **14/01/2010** à **02:06**

Bonjour,

La question ne se pose pas de la même manière selon le type de photographies.

Si ces photographies ne sont que de simples portrait, il ne s'agit soit que d'un plaisantin, soit que d'une personne désespérée. Dans ce cas, un mail demandant au webmaster de supprimer le profil, voir une lettre de mise en demeure suffira pour faire disparaître le profil.

Si par contre ces photographies sont des photos plus intimes, il faudra alors impérativement demandé à faire constater l'existence du profil par voie d'huissier (de préférence un huissier spécialisé dans le constat sur Internet : les règles de ce type de constat sont très strictes et tous les huissiers ne sont pas compétents !).

Il faudra ensuite déposer plainte au commissariat de police qui pourra après enquête retrouver l'auteur du profil.

Cordialement

Par **garfunk**, le **15/01/2010** à **18:40**

Merci énormément pour vos conseils. Le profil a été supprimé par l'utilisatrice suite aux messages que ma copine lui avait envoyé.

Elle vérifie régulièrement le site mais je pense que la personne derrière tout ça ne recommencera pas de sitôt.

Encore merci.